

Question orale pour le Conseil Municipal du 20 Juin 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez décidé de confier au cabinet d'étude Team Concept une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à définir le programme de reconstruction de l'école primaire Ferdinand Buisson incluant l'école maternelle Paul Bert pour réaliser un groupe scolaire de plus de quinze classes. Cette construction prévoit de raser tous les locaux en meulière existants, patrimoine de la ville.

Le rapport du cabinet d'étude Team Concept remis au Maire en mars 2018 doit permettre à la ville de solliciter trois cabinets d'architectes distincts et définir un projet.

Ce rapport nous conduit à faire plusieurs constats et à vous interroger car, à la lecture de ce document, nous restons perplexes quant à la qualité dudit cabinet.

Si nous faisons nôtre les principes énoncés qui guident cette importante réhabilitation, nous ne partageons pas les déclinaisons techniques présentées. Nous approuvons les principes tels que « la nécessité de permettre aux professeurs de pratiquer une pédagogie différenciée, de mettre en place une interdisciplinarité, de pouvoir diviser des classes en deux groupes, de permettre une flexibilité optimum de l'espace (p49), de permettre aux professeurs de disposer de locaux pour préparer leurs cours », nous ne retrouvons rien ou si peu dans le programme.

Vous présentez aux cabinets d'architectes des conceptions qui datent du siècle dernier : des salles de classe indépendantes desservies par des couloirs, rendant quasi impossible la mise en place de ce qui est fixé comme objectif, à savoir la pédagogie différenciée, l'interdisciplinarité. Les professeurs doivent disposer de locaux pour travailler ensemble par cycle, plus collectivement quand c'est nécessaire.

Le rapport du cabinet Team Concept souligne (p15) comme point positif « la taille humaine de l'établissement et le cadre arboré » de l'école Ferdinand Buisson mais pointe la vétusté des locaux, des équipements pédagogiques, des dysfonctionnements, ne serait-ce qu'au niveau sanitaire pour ce qui concerne la partie restauration, pas aux normes et où -est-il écrit- un monument aux morts DECORE la salle à manger (p21) : les Saviniens et particulièrement les associations d'anciens combattants apprécieront.

En outre, confier ce travail préalable à l'étude architecturale aux services communaux aurait évité d'écrire de grossières erreurs : ne lit-on pas que « l'environnement du site est composé de logements de commerces, de la chambre des métiers, le centre commercial Leclerc et l'agence d'information sur le logement »?! Sans doute des « copiés-collés » d'autres études pour d'autres villes. Le travail remis aux élus n'a pas été relu, les fautes d'orthographe même en attestent : un comble pour définir les besoins d'une école !

- Pourquoi la commission scolaire n'a-t-elle pas été saisie du rapport ? Ces incongruités l'auraient interpellé et le programme aurait pu être modifié ;
- Pourquoi les objectifs pédagogiques énoncés sont contraires à l'organisation proposée ? Une unique salle informatique pour 350 enfants n'est pas souhaitable, il faudrait prévoir un îlot informatique par salle de classe (8 à 10 connexions par classe) tel que cela est devenu nécessaire ;
- Pourquoi les professeurs ne disposent-ils pas de locaux, de bureaux équipés en informatique pour travailler à plusieurs par cycle ?
- Pourquoi ne prévoir qu'UN seul point de connexion internet dans la bibliothèque ?

- Pourquoi l'installation de Tableaux Numériques Interactifs n'est-elle considérée que comme «possible» mais pas indispensable ? Il doit y avoir un pôle informatique dans chaque classe ;
- Pourquoi n'avez-vous pas prévu que les professeurs puissent disposer de locaux pour recevoir les parents dans les conditions de confidentialité dues ?
- Pourquoi prévoir une école maternelle avec des enfants de 6 ans et moins sur trois niveaux ?
- Pourquoi ne pas intégrer dès l'étude préalable l'obligation d'un câblage complet de toutes les salles de cours ?

Vous avez le devoir de construire une école du 21ème siècle.

Nous vous demandons donc de tenir compte de ces questionnements en les intégrant au futur cahier des charges qui devra être présenté lors des commissions «Vie Scolaire, Enfance et Citoyenneté» et «Transitions urbaines, déplacements et cadre de vie».

Lydia Bernet,

Pour le groupe municipal «Savigny, Notre Ville» : Pierre Guyard, Jean-Marc Defrémont, Lydia Bernet, Jacques Sénicourt, Michèle Plottu-Grossain, Bruno Guillaumot.